

Note sur les actions spécifiques Sciences Ouvertes pour le volet « Publications »

Les enjeux sont :

- rendre accessible à « tous » les résultats scientifiques de la communauté car les recherches ont été très majoritairement financées par des deniers publics,
- redonner le contrôle du système des publications aux scientifiques qui aujourd'hui, en utilisant leurs crédits recherche, paient souvent pour publier, paient pour lire les articles, mais réalisent gratuitement le travail d'évaluation des manuscrits soumis,
- rendre les travaux scientifiques plus visibles ; leur accessibilité sur des plateformes de preprints permet de recevoir des commentaires d'autres acteurs de la communauté, facilite les échanges et les contributions, y compris d'autres disciplines, et renforce par là même l'intégrité scientifique,
- repenser l'évaluation des porteurs ou porteuses de projet, voire des équipes, en prenant en compte la qualité intrinsèque des travaux et leur contribution à la science ouverte.

Ces enjeux s'inscrivent pleinement dans la stratégie de l'établissement et déclinent l'engagement que Sorbonne Université a pris dans le mouvement de la science ouverte, en particulier dans sa charte publiée en octobre 2019.

Constat :

A noter que les outils existent déjà : la plateforme de preprints ArXiv a été lancée en 1991 ; l'archive ouverte HAL a été créée en 2001 et est aujourd'hui déclinée en versions HAL-CNRS, HAL-SU, HAL-Inserm ou encore HAL-Inria qui dialoguent entre elles.

1) Si dans les UMR, les chercheurs et chercheuses CNRS ont « obligation », via leur rapport annuel (CRAC), de déposer leurs publications dans HAL, le CNRS n'a pas initié cette opération conjointement avec les Universités.

2) Certaines disciplines, comme les mathématiques et certains secteurs de la physique, ont comme pratique de déposer leur preprints dans ArXiv ; ce type de plateforme permet, pour chaque manuscrit non encore évalué, de garantir l'attribution des résultats aux auteurs, leur datation et leur identification pérenne ; elle assure l'hébergement et attribue une licence définissant les conditions de réutilisation ; elle permet également la soumission directe à une série de revues et fait le lien avec la publication définitive si celle-ci a lieu. Les publications déclarées dans ArXiv basculent directement dans HAL.

3) Cette pratique s'est étendue depuis plusieurs années à la biologie et la chimie, avec les serveurs de preprints BioRxiv et ChemRxiv, même si elle est moins établie pour le moment.

4) Concernant l'évaluation de projet, la bibliométrie « brute » du porteur, de la porteuse ou de l'équipe porteuse est encore trop souvent utilisée, alors qu'à l'intérieur même d'une discipline, elle dépend des thématiques et de l'environnement. C'est la qualité intrinsèque des recherches et des résultats associés qui doit primer.

A son niveau, la faculté peut contribuer efficacement et rapidement à l'amélioration de ces pratiques en rendant les résultats scientifiques accessibles à « tous » et en modifiant les critères d'évaluation pour les candidatures ou projets s'inscrivant dans son périmètre.

Premières actions à mettre en place

Les actions suivantes ont été discutées et validées par le Conseil des Composantes de la Faculté des Sciences et Ingénierie du 20 avril 2020 :

Dans le cadre des appels à projets financés par la faculté ou l'université (Emergence, Tremplin FSI, projets déposés via les Instituts ou Initiatives, etc.) :

- demander que toutes les publications issues du projet soient déposées dans HAL,
- demander dans le dossier de candidature que les 5 publications les plus significatives données en référence (dont la pertinence est à adapter selon le contexte) soient déposées sur une plateforme de préprints et/ou dans HAL,
- demander aux experts évaluant les projets de se baser sur la qualité et l'impact des résultats des publications données en référence dans le dossier et déposées sur les plateformes précitées,

Dans le cadre du déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs :

- inciter les scientifiques, candidats à une PIU, à déposer sur une plateforme de préprints et/ou dans HAL leurs publications des 5 dernières années,
- demander que les publications mentionnées dans les dossiers de demande de prime soient déposées sur une plateforme de préprints et/ou dans HAL,
- demander aux experts évaluant les dossiers de se baser sur la qualité et l'impact des résultats des publications données en référence dans le dossier et déposées sur les plateformes précitées,

De façon générale :

- demander que toutes les publications, issues de l'utilisation de plateformes labellisées SU, soient déposées dans HAL,
- demander que toutes les publications, produites lors de travaux de thèse qui se sont déroulés dans un laboratoire du périmètre de la faculté, soient déposées dans HAL,
- inciter les scientifiques, candidats à l'HDR, à déposer sur une plateforme de préprints et/ou dans HAL les publications de leurs 5 dernières années,
- demander à chaque laboratoire de la Faculté des Sciences et Ingénierie de nommer un référent « Sciences ouvertes », l'animation de ce réseau étant assurée par le conseil scientifique de chaque UFR. Le but est :
 - o d'informer les personnels des enjeux,
 - o d'encourager les personnels à utiliser les plateformes serveurs pour déposer leur preprints,
 - o de faire en sorte qu'au terme du contrat quinquennal en cours (2023), 100% des publications produites pendant cette période (2019 à 2023) soient accessibles via une plateforme de préprints et/ou HAL.